

LES CHIFFRES CLES DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE 2022

Avril 2024

SOMMAIRE

- /01 DÉPENSES GLOBALES RETENUES** P. 9
- /02 CONTRIBUTION GLOBALE DES GROUPES AUDIOVISUELS** P. 12
- /03 RÉPARTITION GLOBALE DES DÉPENSES DÉCLARÉES** P. 20
- /04 FOCUS SUR LA PRODUCTION INÉDITE** P. 28
- /05 FOCUS SUR LES ACHATS DE DROITS** P. 39
- /06 FOCUS SUR LA PRODUCTION INDÉPENDANTE** P. 43

A RETENIR

Cadre réglementaire, méthodologie et points saillants

/ 1 167 M€ de dépenses retenues en 2022 au titre des obligations

- **Le montant global des dépenses** retenues au titre de la contribution **s'élève à 1 167 M€**, contre 978 M€ en 2021 (soit une hausse de plus de 19 %).
- **Les investissements déclarés par les quatre groupes audiovisuels dits « historiques »** (France Télévisions, TF1, M6 et Canal+) représentent **72 %** de la contribution totale (contre 81 % en 2021).
- **Les investissements déclarés par les SMAD** représentent près de 25 % de la contribution totale (contre 14 % en 2021)
- **France Télévisions est le premier** contributeur (avec près de 37 % des dépenses déclarées).

/ Les points saillants

- **Le mouvement de renouvellement de la création perdue.** Les dépenses consacrées à la production inédite représentent 87 % des investissements :
 - + 18 % par rapport à 2021 ;
 - 77 % des dépenses déclarées dans la production inédite proviennent des groupes « historiques » : France Télévisions (41 %), TF1 (17 %), M6 (12 %) et Groupe Canal + (7 %).
 - 20 % proviennent des services de VADA étrangers.
- 95 % des dépenses portent sur des **œuvres dites « patrimoniales. »**
- Près de 92 % des dépenses portent sur des **œuvres EOF***.
- Les investissements concernant **la fiction** représentent 68 %* de la contribution globale à la production audiovisuelle et 68 % des dépenses déclarées en production inédite.
- **La production indépendante** représente 72 %* des investissements déclarés. 84 % des dépenses dans la production indépendante concernent des œuvres inédites.
- **Les dépenses consacrées aux achats de droits de diffusion** ont augmenté de 37 % par rapport à 2021. Les augmentations observées concernent particulièrement les groupes TF1 (x3,5), M6 (x2) et Netflix (+ 52 %), et portent principalement sur la fiction (+ 55 %) et le documentaire (+22 %).

* calculs ne prenant en compte que les dépenses relatives à la production inédite et aux achats de droits. Les « autres dépenses » ne sont pas prises en compte

/ Remarques méthodologiques

- Les données figurant dans les parties 1 et 2 correspondent aux montants des **dépenses retenues par l'Arcom au titre des obligations de production**. Ces montants peuvent être différents de ceux figurant dans les parties suivantes, en raison de mécanismes de majoration ou de minoration de certaines dépenses (par exemple majoration par l'application de coefficients multiplicateurs, ou minoration par la prise en compte de dépenses sur des émissions de plateau pour une partie seulement de leur montant), ou encore de plafonnement de la prise en compte de dépenses engagées sur un exercice précédent ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un abattement (décret CabSat).
 - Les dépenses mentionnées dans ces parties comme relevant de la production « **inéдите** » sont les dépenses correspondant aux dépenses retenues au titre d'une obligation de production inédite.
- Les données figurant dans les parties 3 et suivantes correspondent aux **dépenses réelles** (les investissements engagés par les éditeurs sans majoration, minoration ou plafonnement) déclarées par les éditeurs de services dans le cadre du contrôle de leurs obligations réglementaires d'investissement dans la production audiovisuelle.
 - Dans ces parties, on entend par « **inédit** » les dépenses respectant les critères réglementaires de la production inédite (préachats, investissement en parts de producteur ou dépenses d'écriture et de développement).
- Ne sont pas compris dans les montants figurant dans le présent document les investissements déclarés par France Télévisions portant sur les documentaires régionaux et ultramarins.

/ Remarques méthodologiques

- L'application des critères d'assujettissement selon les seuils d'audience et de chiffre d'affaires déterminés par les décrets SMAD et CabSat a redéfini le **périmètre** des services assujettis aux obligations de production au titre de l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021.
 - Ainsi, des services qui étaient assujettis une année peuvent ne plus l'être l'année suivante ; à l'inverse, de nouveaux services peuvent être assujettis d'une année sur l'autre.
 - Cela a en particulier modifié le périmètre des SMAD assujettis, en majorité composés de services de vidéo à la demande payante à l'acte avant l'exercice 2021, puis à la fois de services de vidéo à la demande par abonnement (VàDA) et à l'acte au titre de l'exercice 2021, et enfin exclusivement de services de VàDA étrangers au titre de l'exercice 2022.
 - Au titre de l'exercice 2022, des contributions au développement de la production audiovisuelle complémentaires représentant **28,4 M€** ont été examinées par l'Arcom **à titre informatif** et ne sont pas intégrées dans les montants retenus pour l'établissement de ces chiffres clés.
- Les décrets SMAD, CabSat, et TNT autorisent les groupes audiovisuels à **mettre en commun** les contributions de leurs services, quel que soit leur mode de diffusion, hertzien ou non hertzien, linéaire ou non, gratuit ou payant. Les données mentionnées dans le présent document, présentées par groupes, s'écartent parfois du strict cadre de ces mises en commun.

Remarques méthodologiques : composition des 10 groupes audiovisuels dans le document

<p>Groupe Altice</p> <p>RMC Découverte, RMC Story</p> 	<p>Groupe NRJ</p> <p>NRJ 12, Chérie 25, NRJ Hits</p> 	<p>Amazon Prime Video</p>  <p>Un service de VàDA et un service de VàD payante à l'acte en 2021 et 2022</p>
<p>Groupe Canal Plus</p>  <p>Canal+, Planète+, Canal+ Kids, Polar+, Comédie+, Planète+ CI, Planète+ A&E, Canal+ Docs, Seasons, Olympia TV, Télétoon+, Clique TV, Piwi+, CStar Hits France, Canal+ Séries, C8 et CStar</p>	<p>OCS</p> 	<p>Disney</p>  <p>Disney + et Disney Channel en 2021, auxquels s'ajoutent Disney Junior, National Geographic et National Geographic Wild en 2022</p>
<p>Groupe France Télévisions</p>  <p>France 2, France 3, France 4, France 5, France.tv</p>	<p>Groupe TF1</p>  <p>TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, Histoire, TV Breizh et Ushuaïa TV</p>	<p>Netflix</p> 
<p>Groupe M6</p>  <p>M6, W9, 6Ter, Paris Première, Téva, M6 Music, 6Play, Gulli, Série Club, Canal J, MCM, MCM Top, RFM TV, Tiji et La Chaîne du Père Noël</p>		

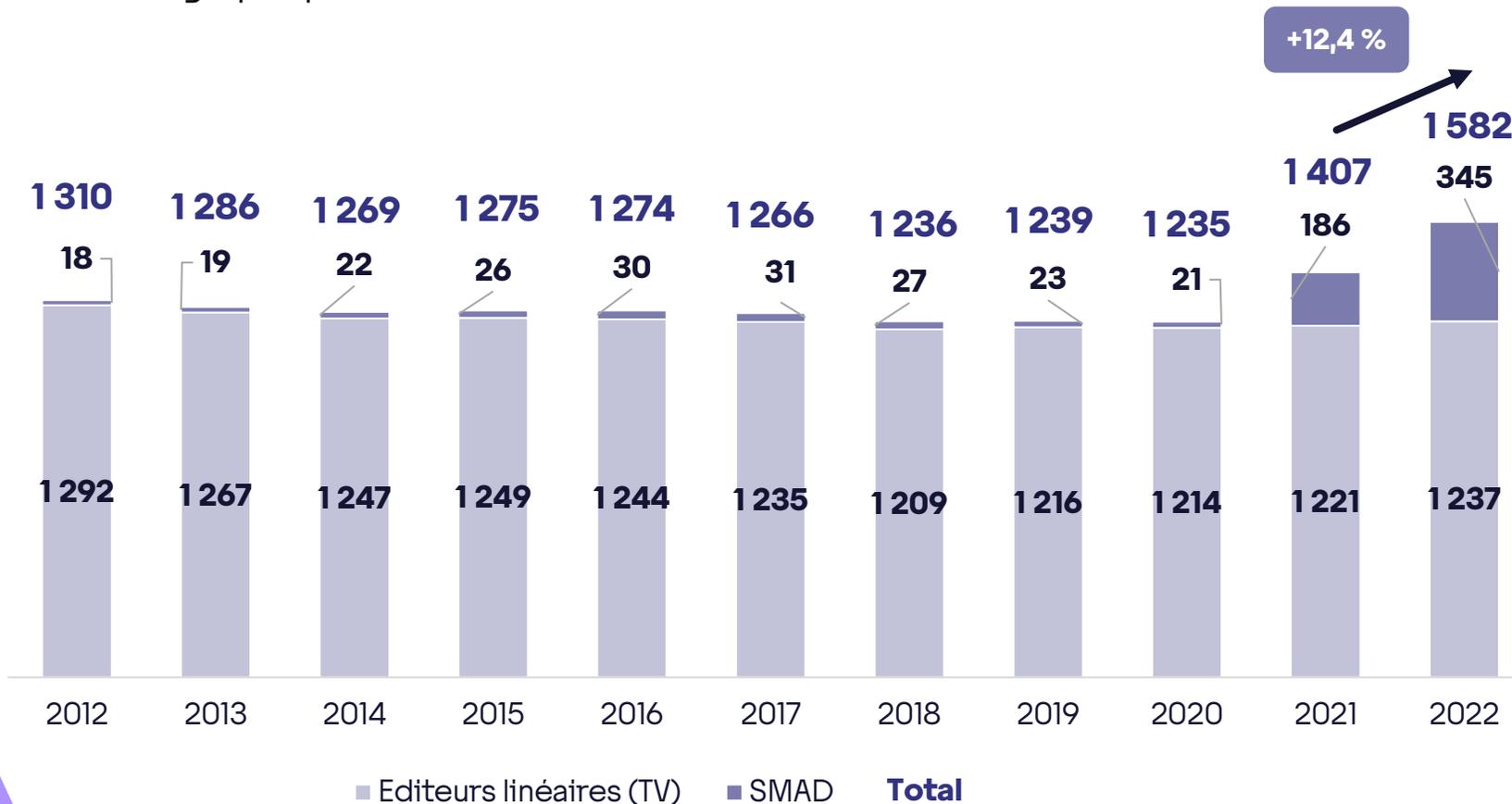
- En 2022, sont considérés comme **SMAD**, dans le présent document : Amazon Prime Video, Disney, Netflix.
- Certains services Cabsat et SMAD qui étaient assujettis en 2021 ne l'étaient plus en 2022 (ou leurs déclarations ont été examinées à titre informatif, leurs investissements ne figurant pas dans les données figurant dans le présent document).
- Les montants présentés dans ce document correspondent à des résultats arrondis au million près qui peuvent donner lieu à de légères différences selon les graphiques (à hauteur de 1 ou 2 millions d'euros), et parfois de légères incohérences dans les résultats de sommes.

01

CONTRIBUTION GLOBALE RETENUE AU TITRE DES OBLIGATIONS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE

Un montant global retenu de 1,58 milliards d'euros, en progression de plus de 12 %

Evolution des montants des dépenses retenues au titre des obligations en production cinématographique et audiovisuelle entre 2012 et 2022 (en M€)



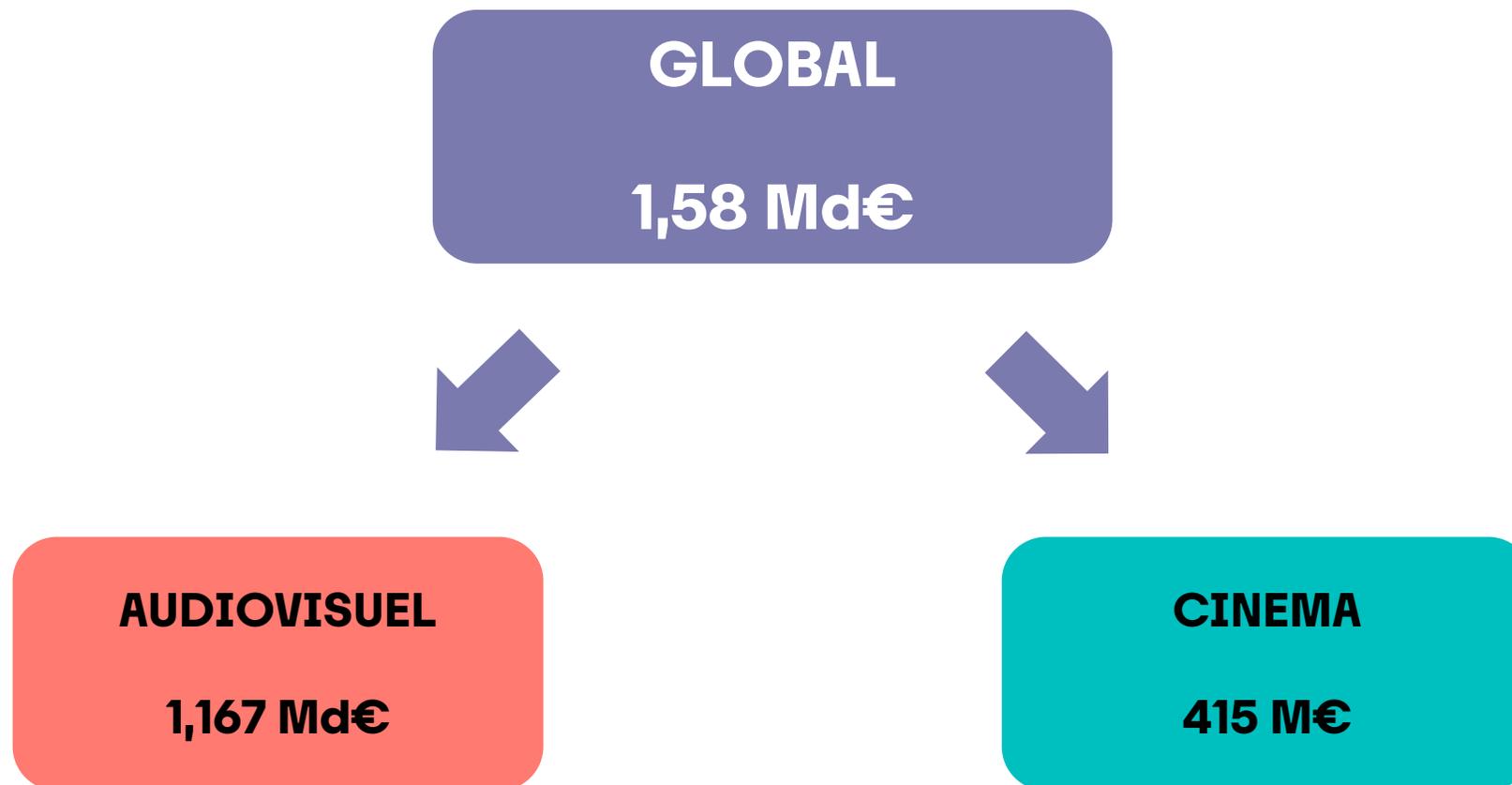
En 2022, la contribution des services de télévision, prépondérante, est stable:

- **1,237 Mds€** : légère progression par rapport à 2021
- **Près de 80 %** des dépenses totales

Les SMAD contribuent de manière accrue :

- **345,3 M€** : x 2 par rapport à 2021
- **21,8 %** des dépenses totales

Répartition des montants des dépenses retenues au titre des obligations en production audiovisuelle et cinématographique en 2022

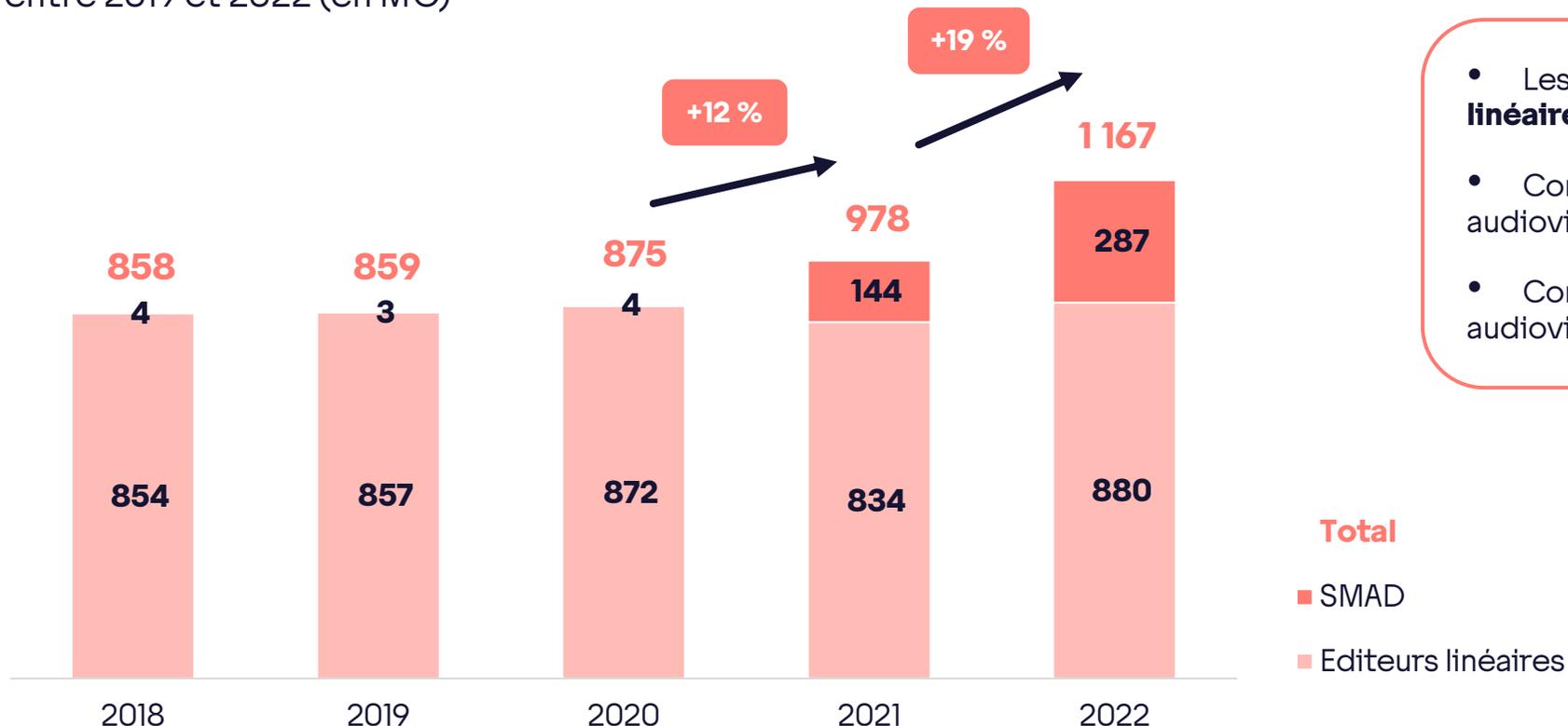


02

CONTRIBUTION A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Une forte croissance des investissements, notamment des SMAD qui représentent désormais 25 % de la contribution totale

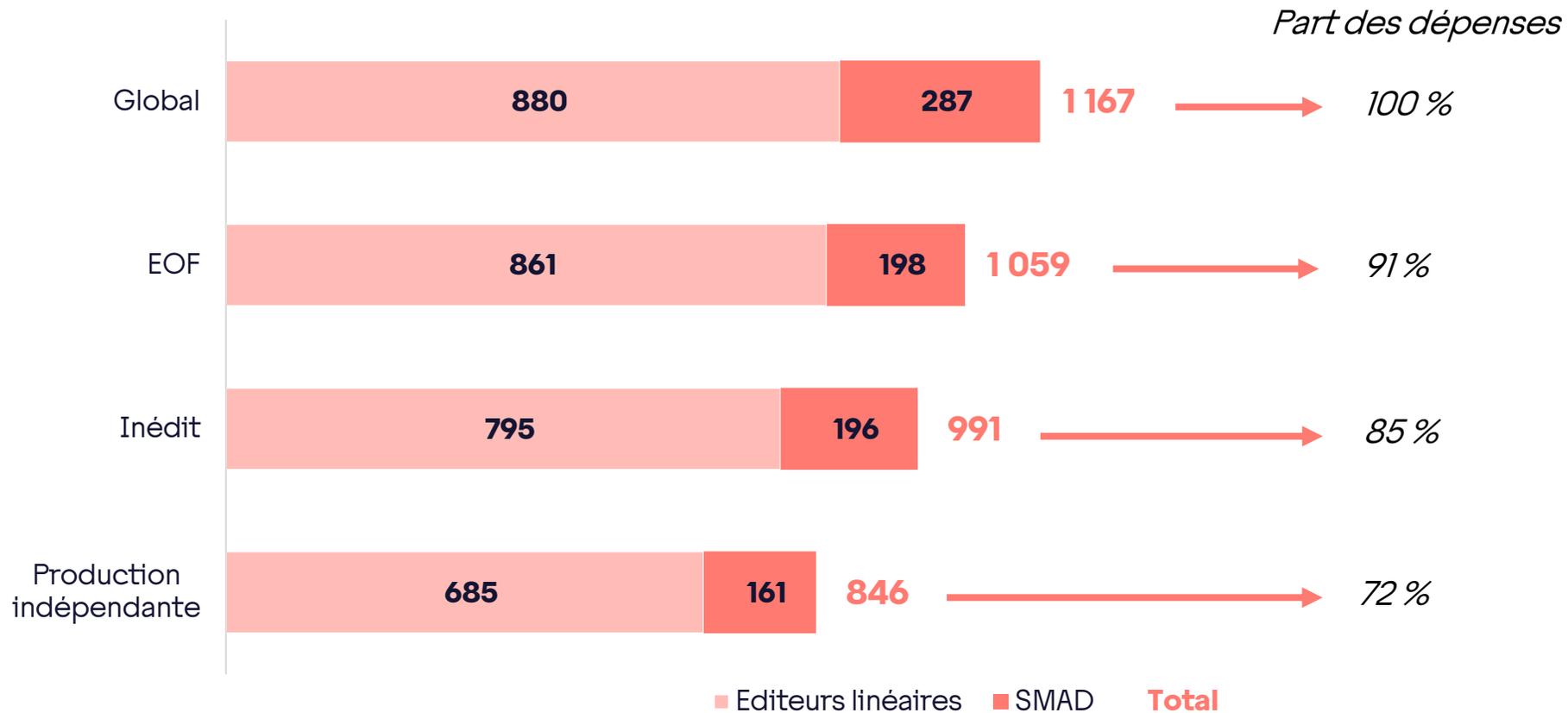
Evolution des montants des dépenses retenues au titre des obligations en production entre 2019 et 2022 (en M€)



- Les investissements des **services linéaires** restent largement prépondérants.
- Contribution en faveur de la production audiovisuelle retenue en 2022 : **1,167 Md€**.
- Contributions en faveur de la production audiovisuelle cumulées sur 5 ans : **4,74 Md€**.

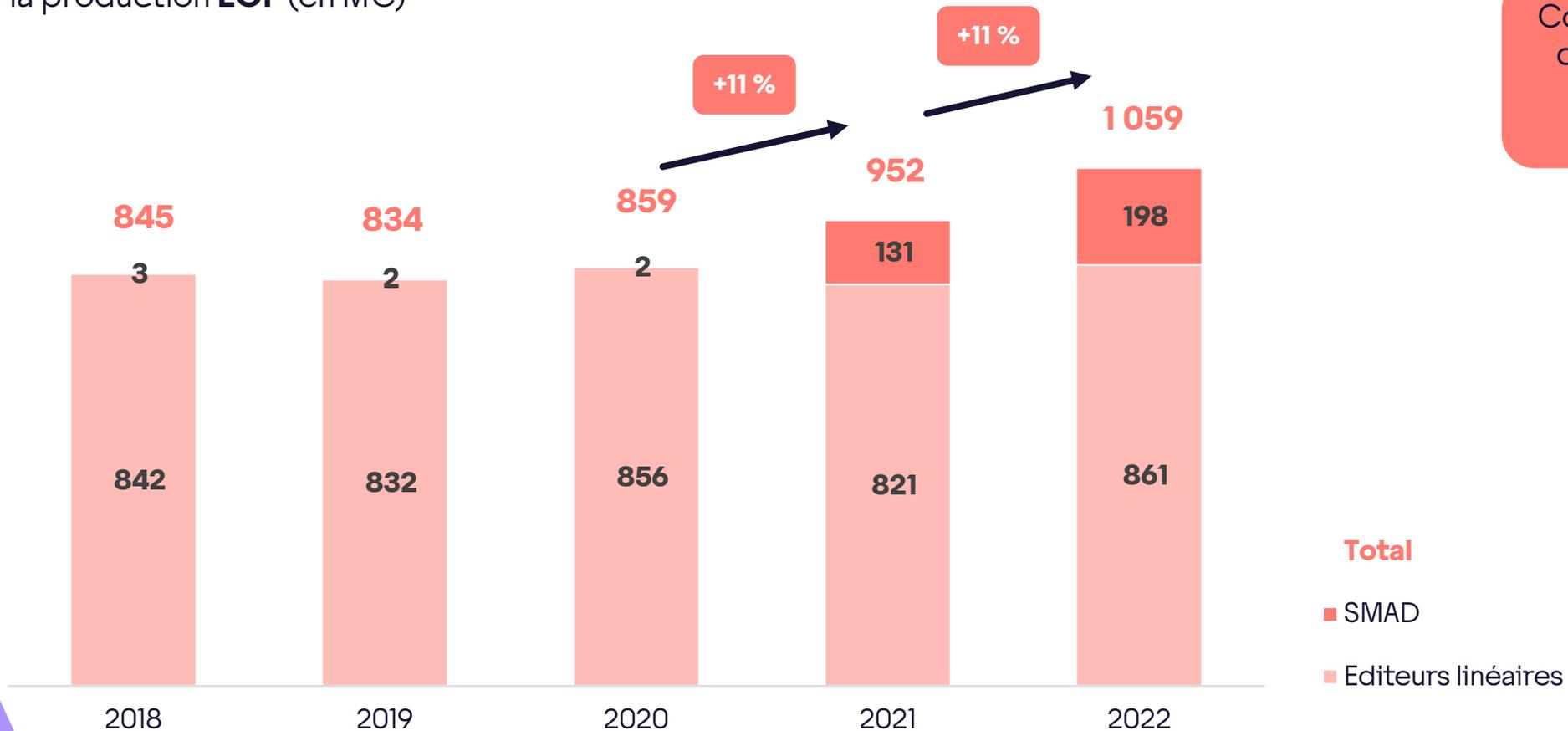
Une contribution qui bénéficie majoritairement aux œuvres EOF, inédites et à la production indépendante

Répartition de la contribution à la production par catégorie de services et par obligations (quotas et sous-quotas) en 2022 (en M€)



Une progression globale des dépenses retenues en EOF depuis 2018

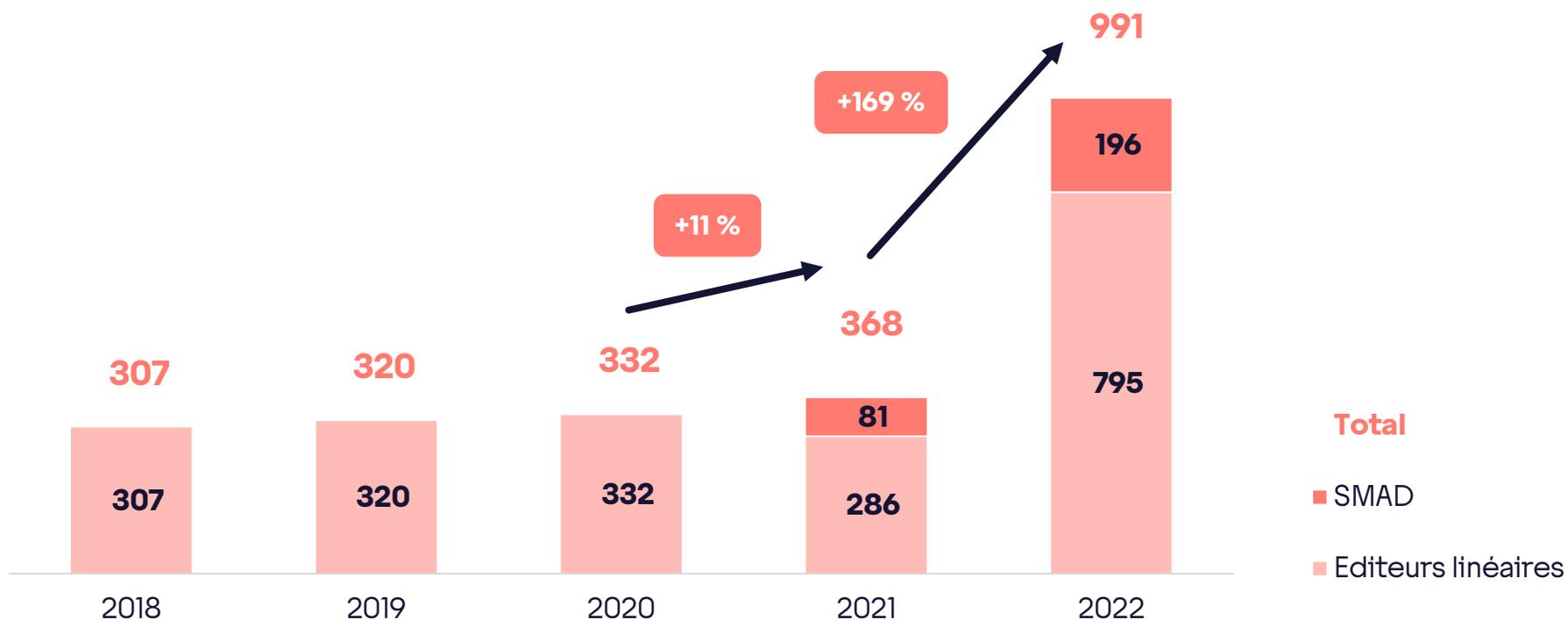
Evolution sur 5 ans des dépenses retenues au titre des contributions en faveur de la production **EOF** (en M€)



Contributions en faveur de la production **EOF** cumulées sur 5 ans : **4,55 Md€**

Les dépenses retenues au titre des obligations portant sur le préfinancement (production inédite) ont plus que triplé entre 2018 et 2022

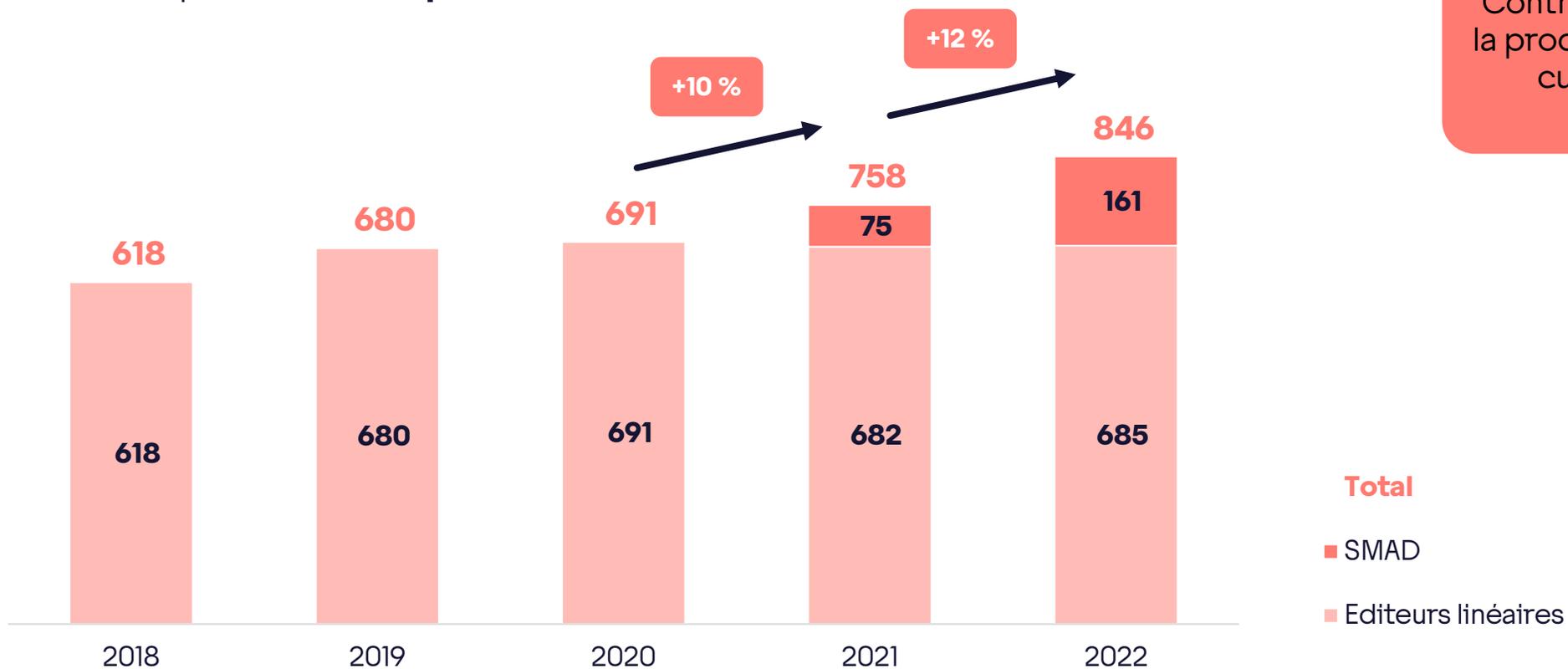
Evolution sur 5 ans des dépenses retenues au titre des contributions en faveur de la production **inédite** (en M€)



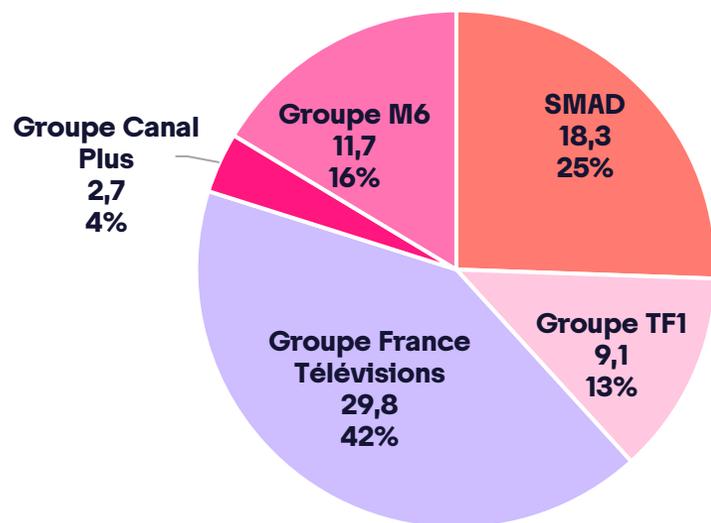
Contributions en faveur de la production inédite cumulées sur 5 ans : **2,32 Md€**

Les SMAD représentent désormais presque 20 % des contributions en faveur de la production indépendante

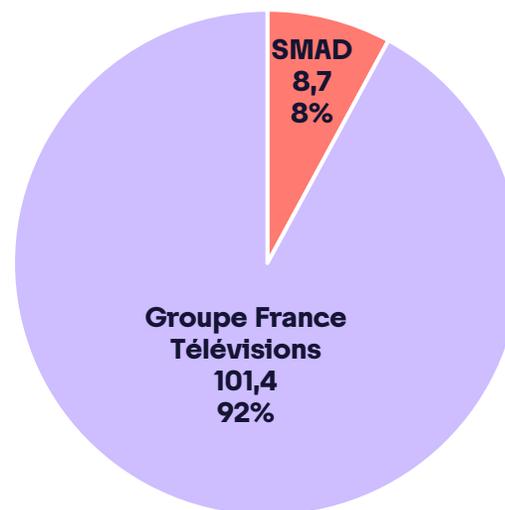
Evolution sur 5 ans des dépenses retenues au titre des contributions en faveur de la production **indépendante** (en M€)



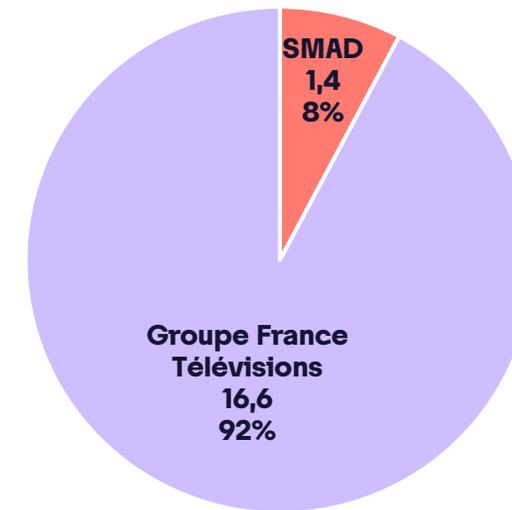
Répartition des investissements retenus en 2022 au titre des engagements par genres d'œuvres des services TNT et services étrangers de VADA (en M€)



Animation



Documentaire



Spectacle vivant

Une obligation de diversité des genres a été fixée pour la première fois par le décret SMAD (puis dans un second temps par les décrets TNT et Cabsat). En 2022, seuls les 3 services de VADA étrangers avaient des obligations de diversité. Mais d'autres services linéaires avaient déjà pris des engagements sur certains genres, souvent sur l'animation.

Tableau récapitulatif des montants de dépenses retenus

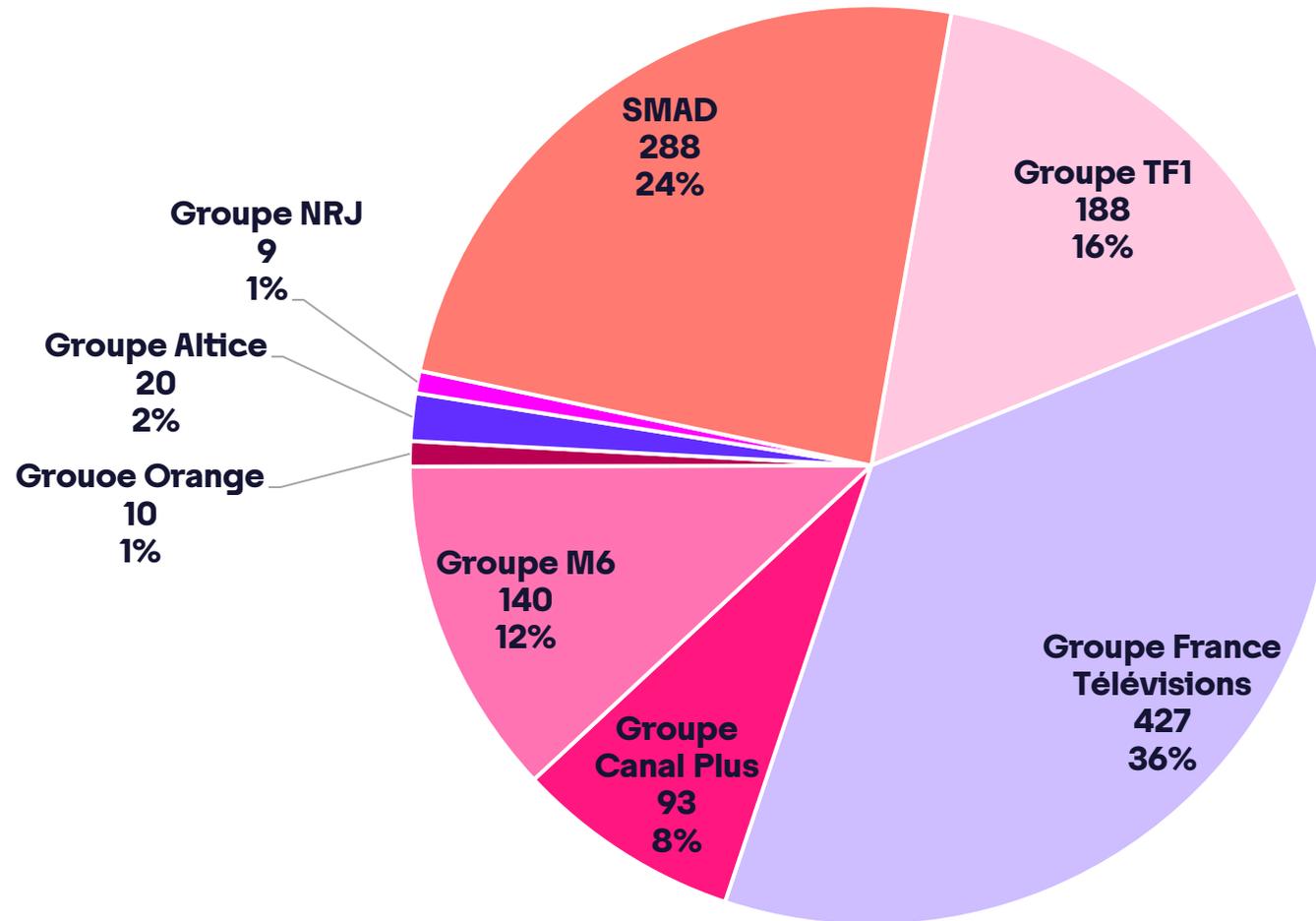
	Editeurs Linéaires	SMAD	TOTAL
Total	880 M€	287 M€	1,167 Md€
Inédit	795 M€	196 M€	991 M€
Achats	66 M€	84 M€	150 M€
EOF	861 M€	198 M€	1,059 Md€
Production indépendante	685 M€	161 M€	846 M€
Patrimonial	820 M€	280 M€	1,1 Md€
Fiction	538 M€	244 M€	782 M€
Documentaire	184 M€	9 M€	193 M€
Animation	56 M€	18 M€	74 M€

03

RÉPARTITION GLOBALE DES DÉPENSES DÉCLARÉES EN FAVEUR DES ŒUVRES

Sauf mention contraire, les dépenses mentionnées dans cette partie portent sur la production d'oeuvres (production inédite et achats de droits).

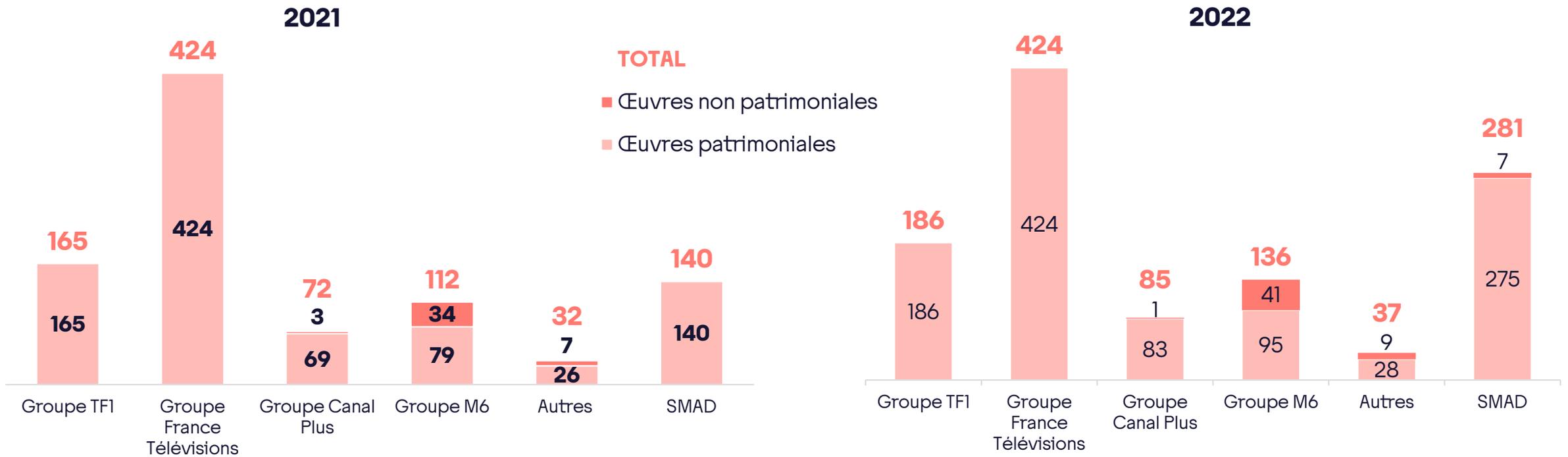
/ Les montants* investis au titre des obligations en 2022 (en M€)



Montant total des dépenses réelles déclarées : **1,175 Md€**

**Ces montants correspondent à l'ensemble des dépenses déclarées (production inédite, achats de droit, émissions de plateaux et autres dépenses).*

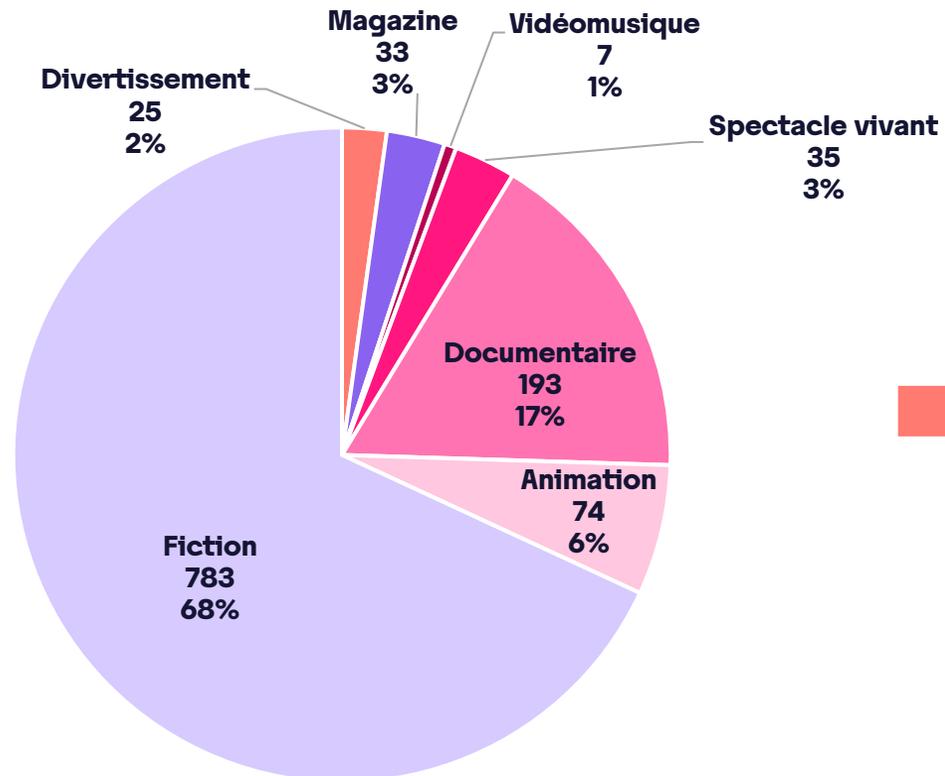
Répartition par groupe des dépenses déclarées : évolution 2021 – 2022 (en M€)



*Dans « Autres » sont inclus les groupes suivants : Altice, Mediawan (pour 2021), NRJ, Orange.

La fiction représente en 2022 plus de 2/3 des dépenses déclarées

Répartition des dépenses déclarées par genre (en M€ et %)



Montant total des dépenses déclarées : **1,150 Md€**

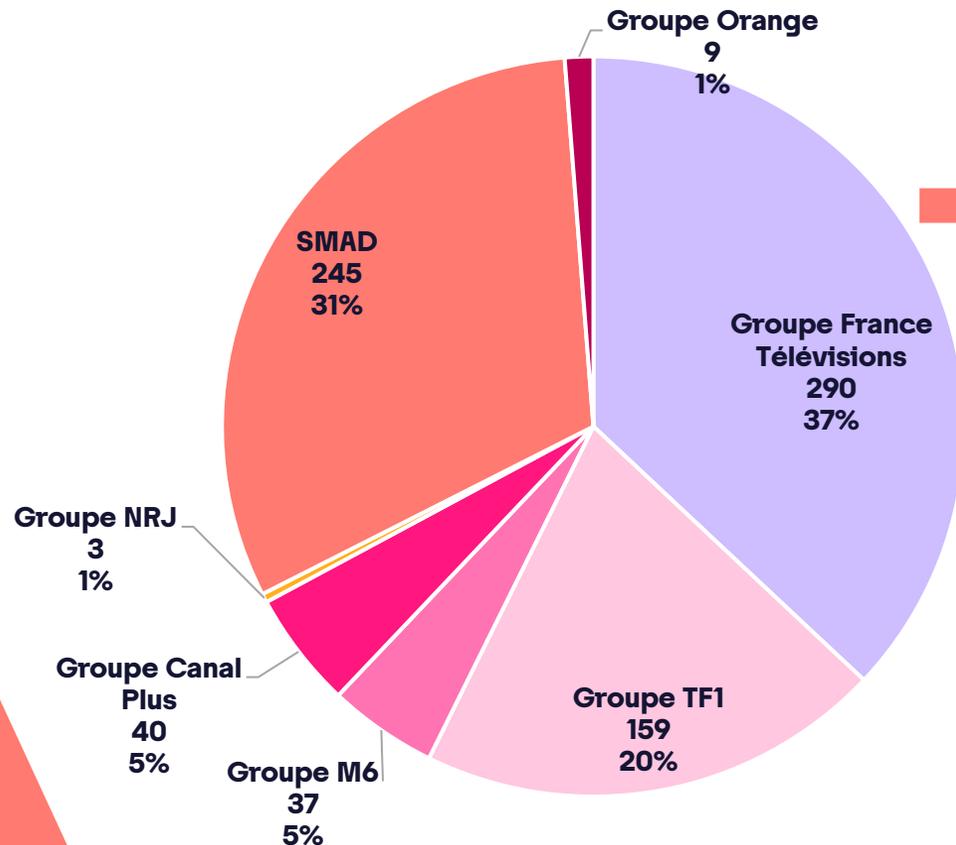
Répartition des dépenses déclarées entre œuvres patrimoniales et non-patrimoniales (en M€ et %)



**Si le montant retenu au titre de la contribution en 2022 est de 1,167 Md€, les dépenses relatives à des œuvres audiovisuelles s'élèvent à 1,149 Mds € (hors émissions de plateau, mécanismes de majoration ou de minoration de certaines dépenses, dépenses de formation des auteurs, promotion des œuvres, financement des festivals et audiodescription).*

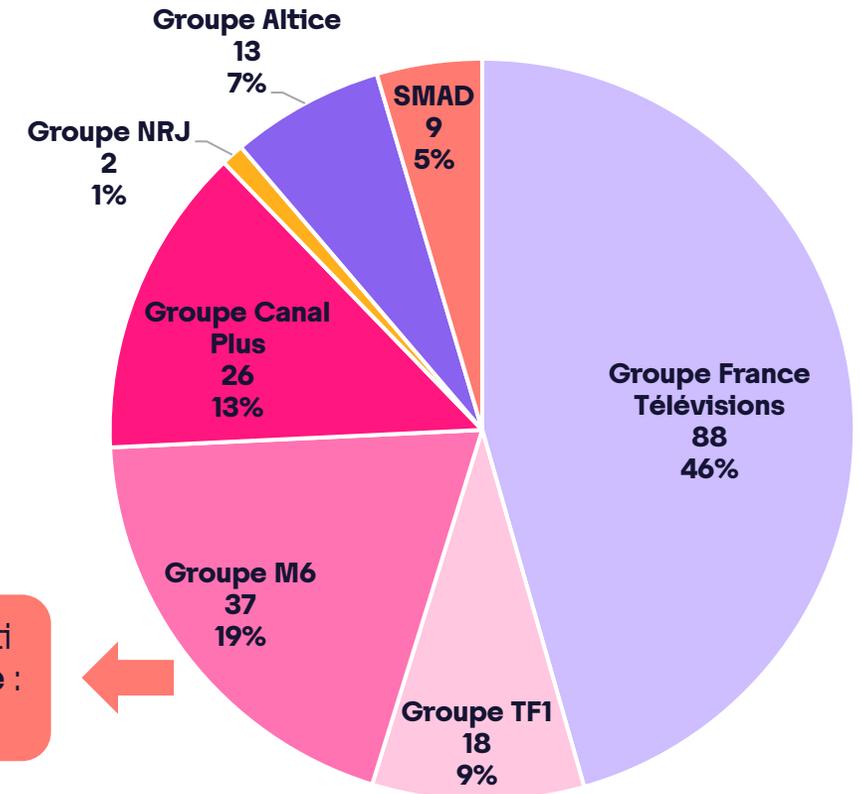
En 2022, France Télévisions est le premier financeur dans les différents genres patrimoniaux (fiction, documentaire, animation)

Répartition des dépenses dans la **fiction** (en M€ et %)



Montant global investi dans la **fiction** : **783 M€**

Répartition des dépenses dans le **documentaire** (en M€ et %)

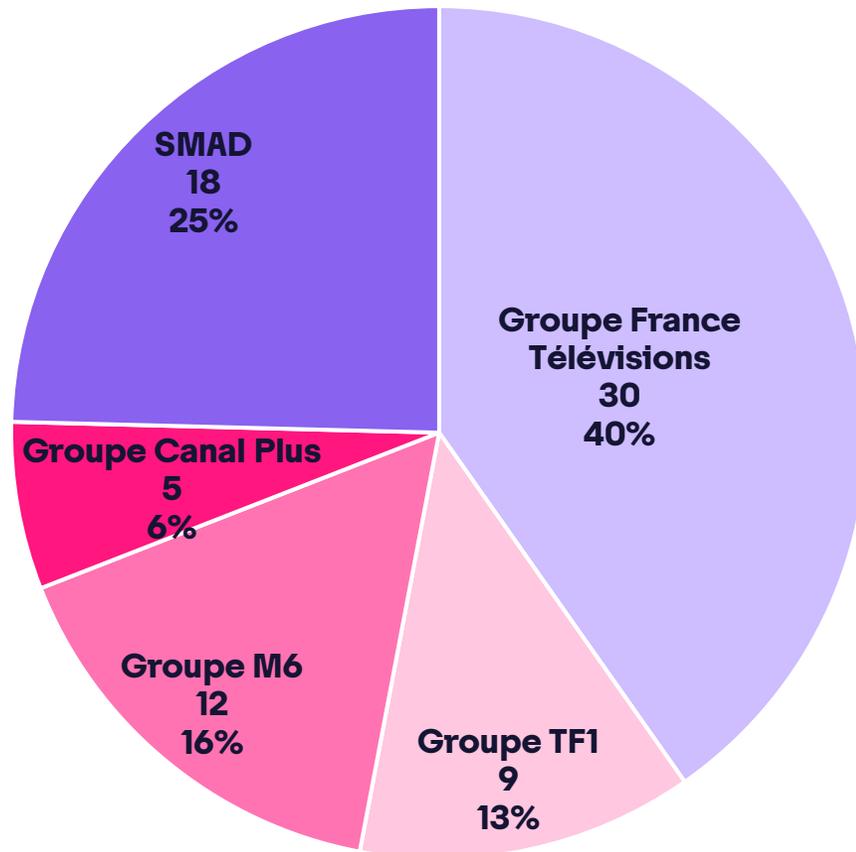


Montant global investi dans le **documentaire** : **193 M€**

*Les dépenses déclarées par France Télévisions dans les documentaires régionaux et ultra marins ne sont pas comptabilisées ici (montant de 13,6 M€ en 2022).

/ En 2022, ¼ des dépenses dans l'animation sont déclarées par les SMAD

Répartition des dépenses déclarées dans **l'animation** (en M€ et %)

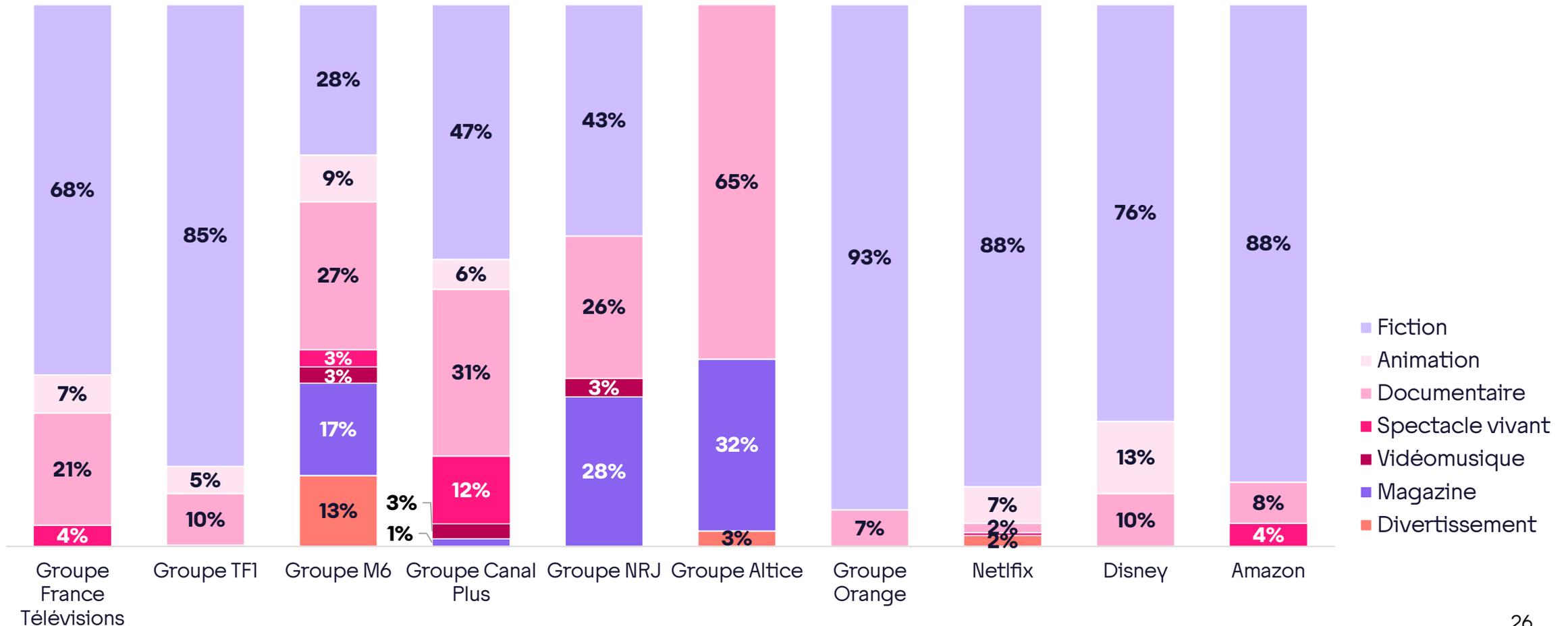


Montant global investi dans l'animation : **74 M€**

- France Télévisions est le premier contributeur dans chacun des principaux genres patrimoniaux (fiction, documentaire, animation).
- Les dépenses déclarées par les SMAD représentent quasiment un tiers des dépenses dans la fiction et un quart de celles portant sur l'animation.

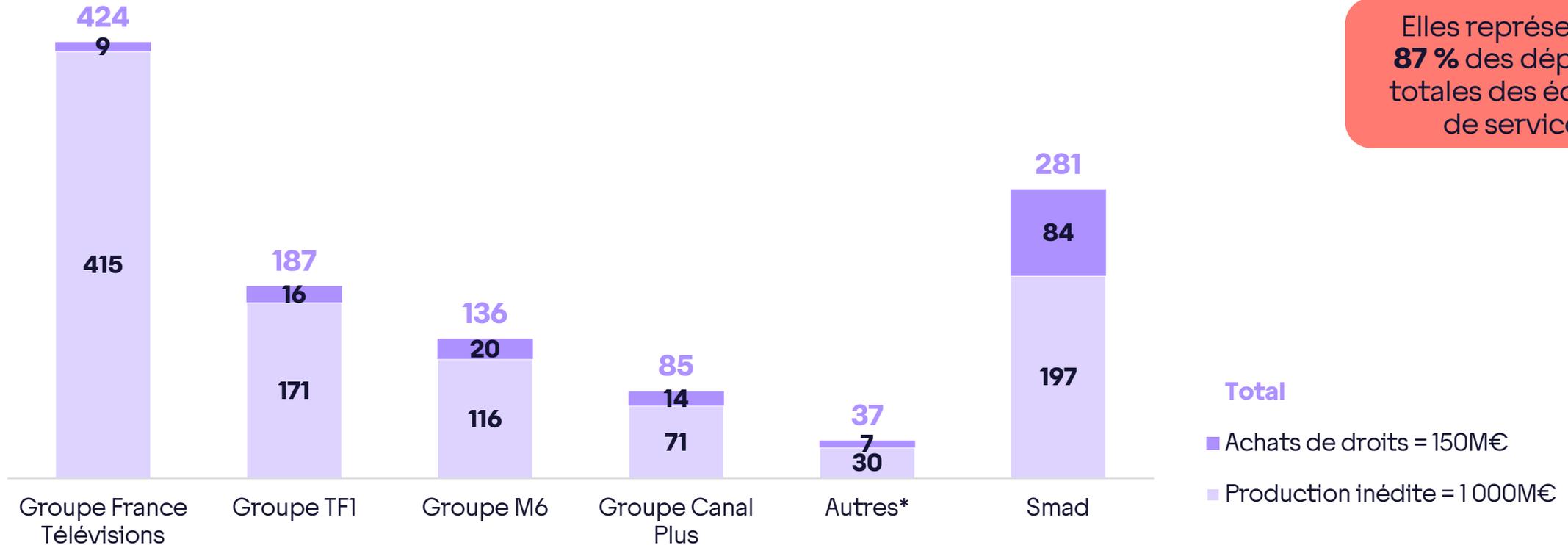
La fiction représente en 2022 la part majoritaire des dépenses déclarées pour six des dix groupes étudiés

Structure des dépenses déclarées par les groupes audiovisuels (en %)



Les dépenses en production inédite dominent les investissements déclarés en 2022

Répartition des dépenses déclarées par groupe (en M€)



Elles représentent **87 %** des dépenses totales des éditeurs de services.

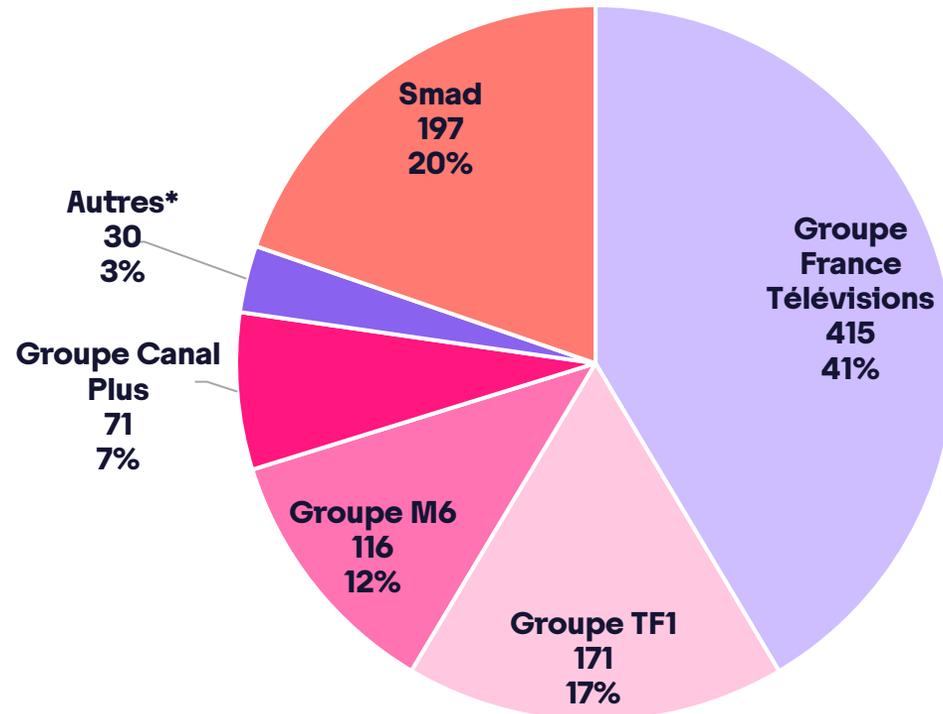
*Groupes Altice, NRJ et Orange

04

FOCUS SUR LA PRODUCTION INEDITE

Répartition des dépenses par groupe audiovisuel

Répartition des dépenses déclarées par groupe en **volume financier** (en M€ et %)



*Autres : Groupes Altice, NRJ et Orange

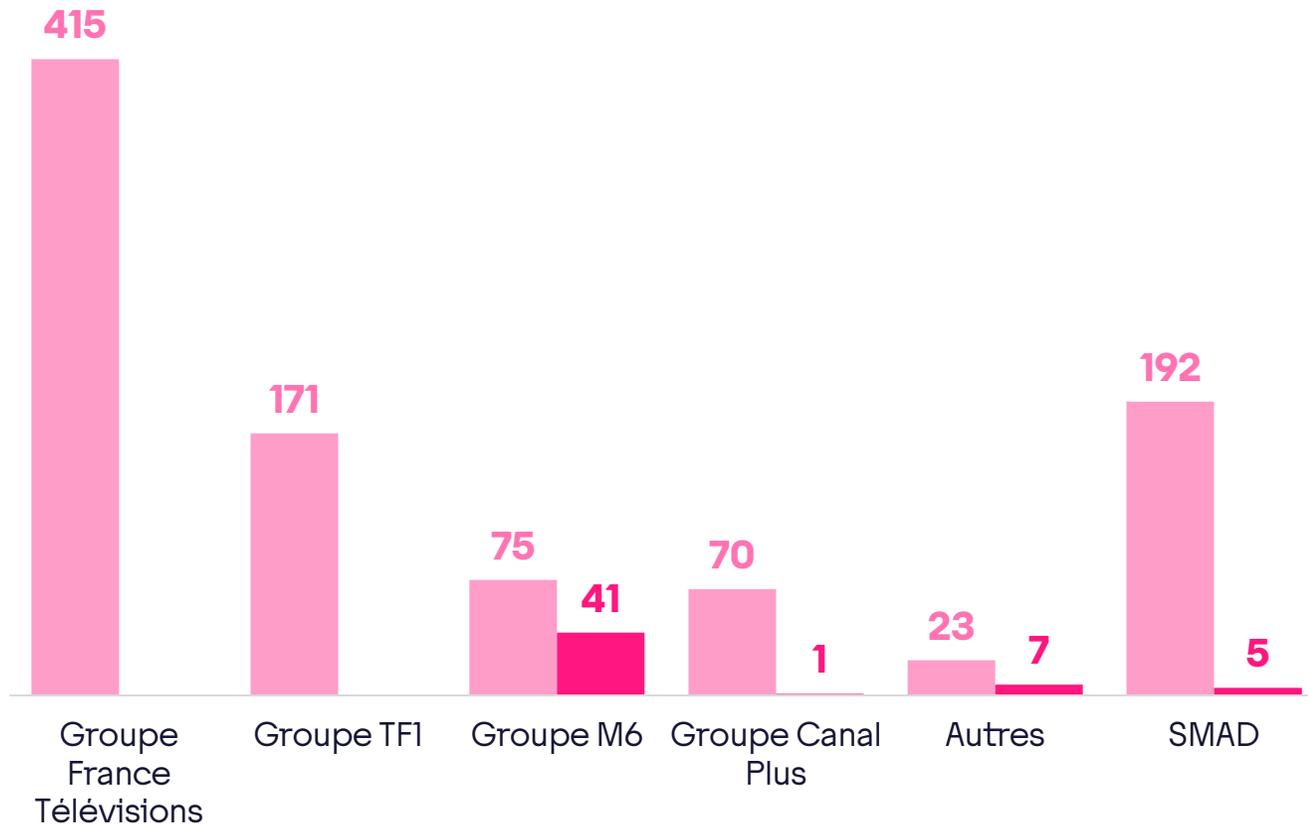
Montant total engagé au titre de la production inédite : **1 Md€**

- France Télévisions est le premier contributeur en volume financier.
- La contribution financière des SMAD au titre de l'année 2022 représente 1/5 des dépenses globales en production inédite.

Le volume financier prend en compte les dépenses d'écriture déclarées de manière isolée par les éditeurs au titre de la production inédite (hors préachat et/ou part de producteur valorisés pour une même œuvre).

Les dépenses sont réalisées à 95 % dans des œuvres patrimoniales

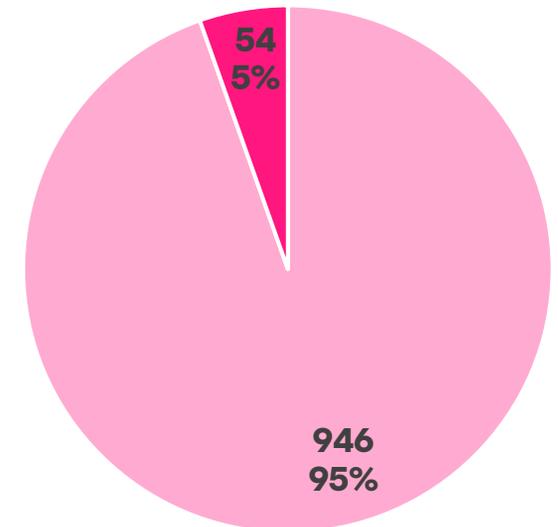
Répartition des dépenses déclarées par groupe entre œuvres patrimoniales et non patrimoniales (en M€)



*Autres : Groupes Altice, NRJ et Orange

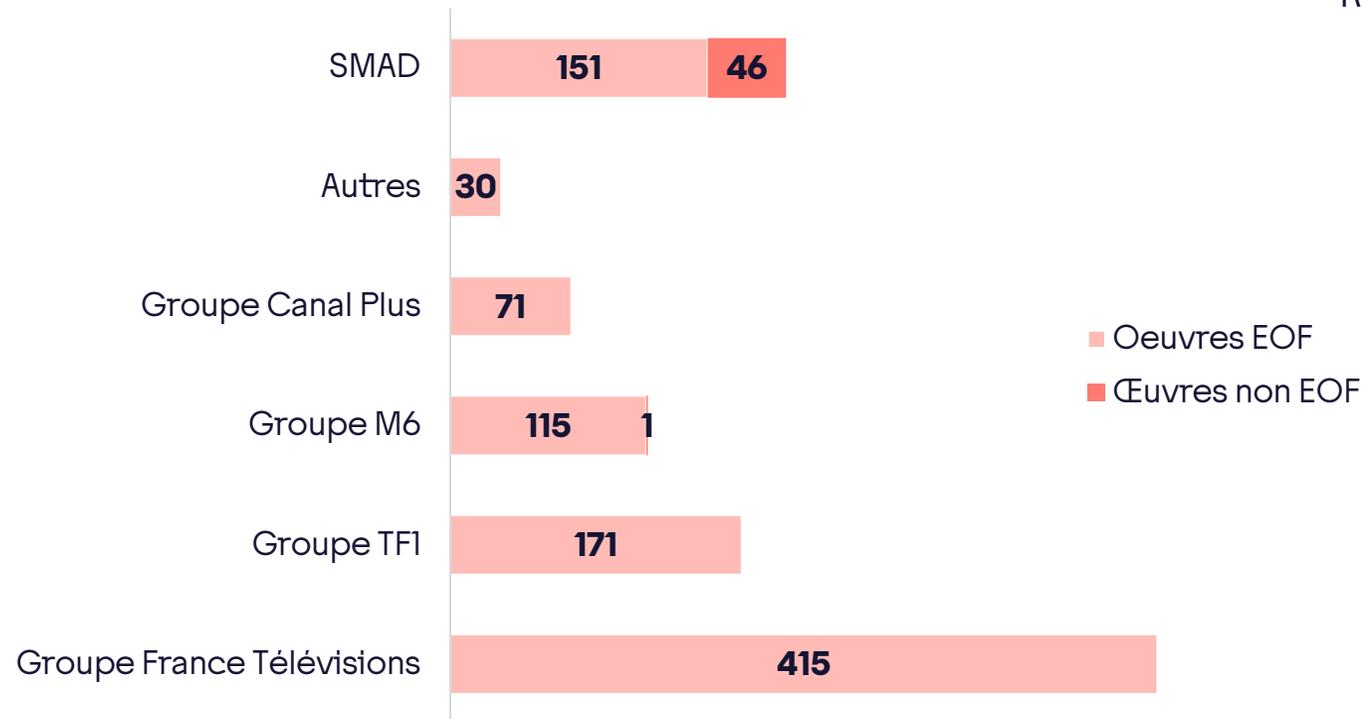
Répartition des dépenses entre œuvres patrimoniales et non patrimoniales (en M€ et %)

- Oeuvres patrimoniales
- Œuvres non patrimoniales

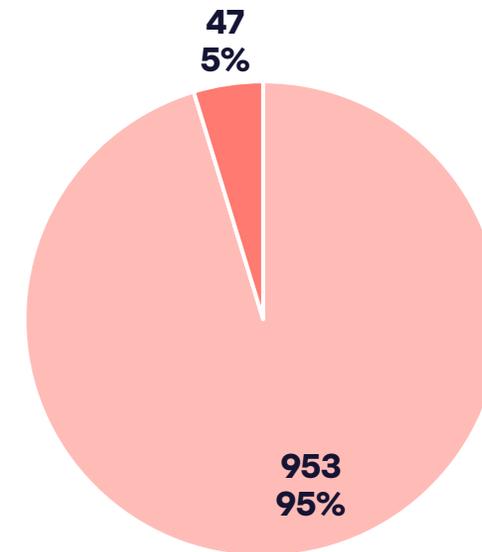


Les dépenses d'œuvres non EOF sont quasi-exclusivement déclarées par les SMAD en 2022

Répartition des dépenses déclarées par groupe entre œuvres EOF et non EOF (en M€)

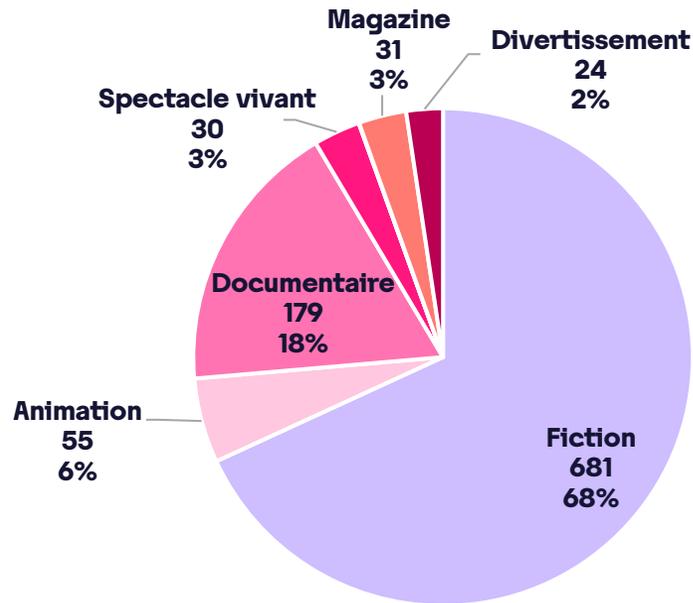


Répartition des dépenses déclarées entre œuvres EOF et non EOF (en M€ et %)

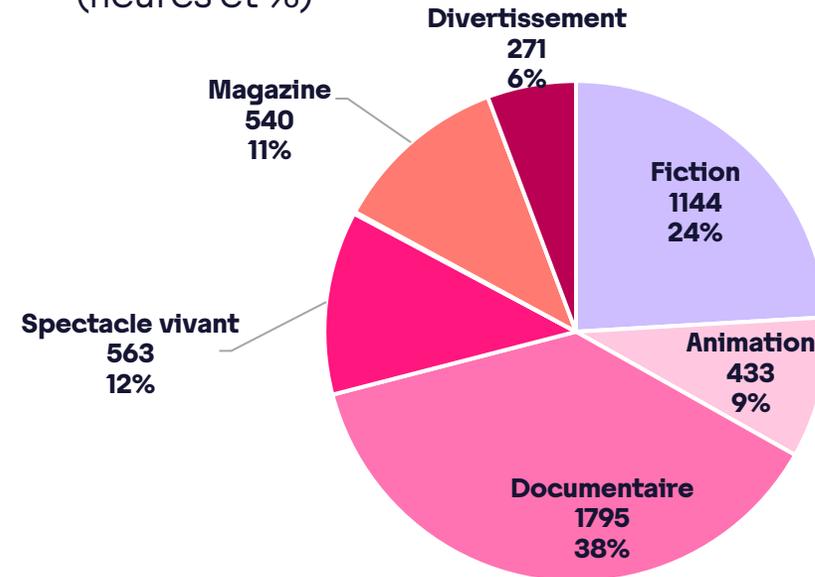


/ Hausse globale des apports moyens horaires, fortement marquée pour la fiction

Répartition des dépenses déclarées par genre (en M€ et %)



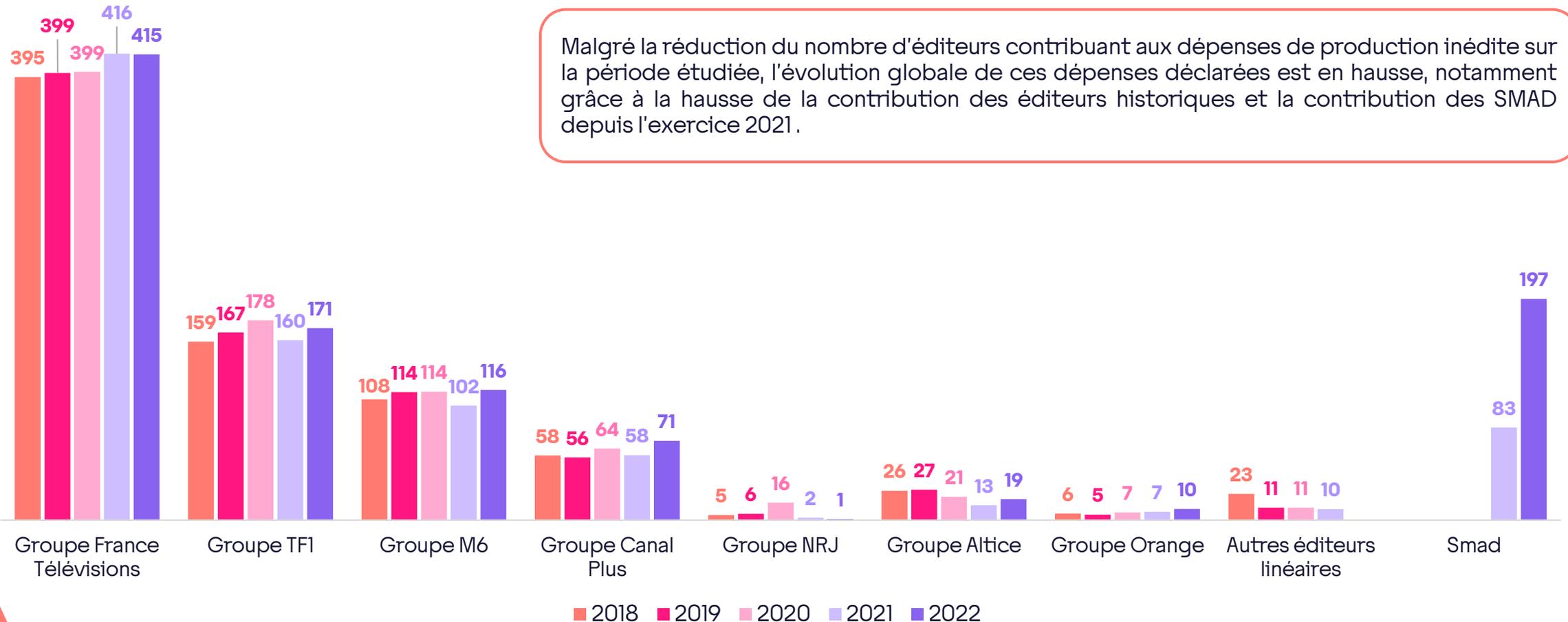
Répartition des dépenses par genre en volume horaire (heures et %)



Contrairement au volume financier, le volume horaire ne prend pas en compte les dépenses d'écriture déclarées de manière isolée par les éditeurs au titre de la production inédite (hors préachat et/ou part de producteur valorisés pour une même œuvre). Les dépenses déclarées dans les vidéomusiques ne figurent pas dans les graphiques ci-dessus, en raison de leur montant et de leur volume horaire trop faibles.

Le montant des dépenses déclarées par groupe est globalement en hausse entre 2018 et 2022

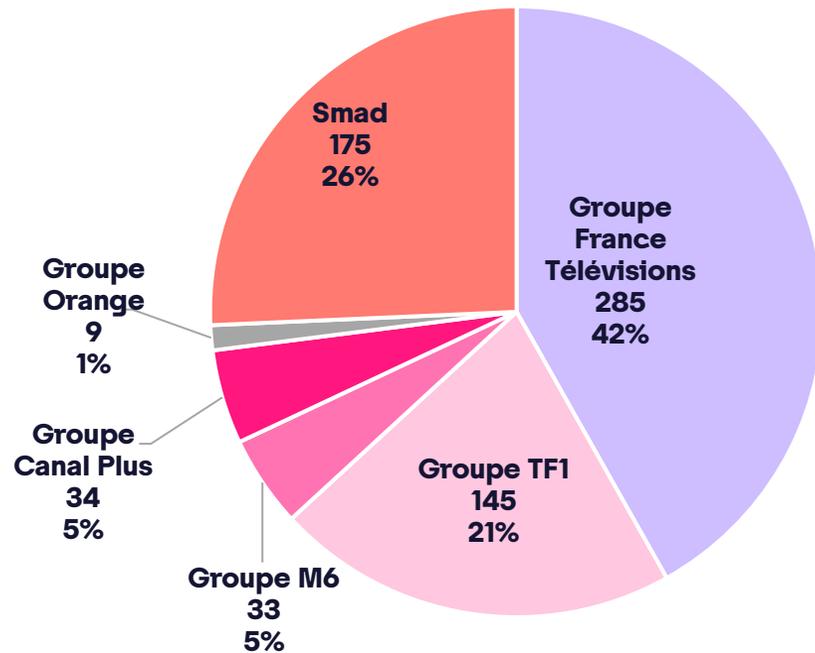
Evolution 2018-2022 du montant des dépenses déclarées par groupe 2018 - 2022 (en M€)



Malgré la réduction du nombre d'éditeurs contribuant aux dépenses de production inédite sur la période étudiée, l'évolution globale de ces dépenses déclarées est en hausse, notamment grâce à la hausse de la contribution des éditeurs historiques et la contribution des SMAD depuis l'exercice 2021.

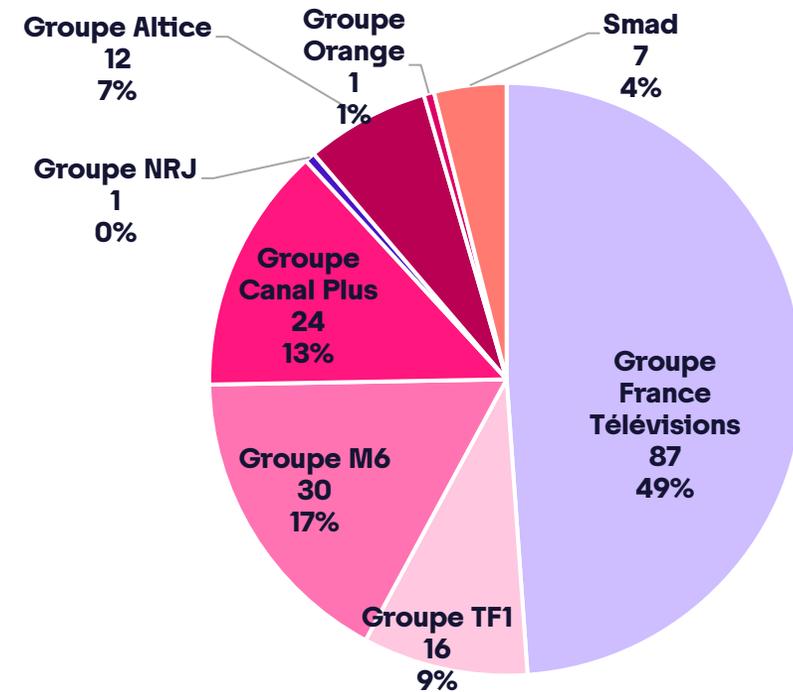
En 2022, France Télévisions est le premier financeur dans les genres patrimoniaux (fiction, documentaire, animation)

Répartition des dépenses déclarées dans la **fiction** par groupe (en M€ et %)



Montant global investi dans la fiction : **681 M€**

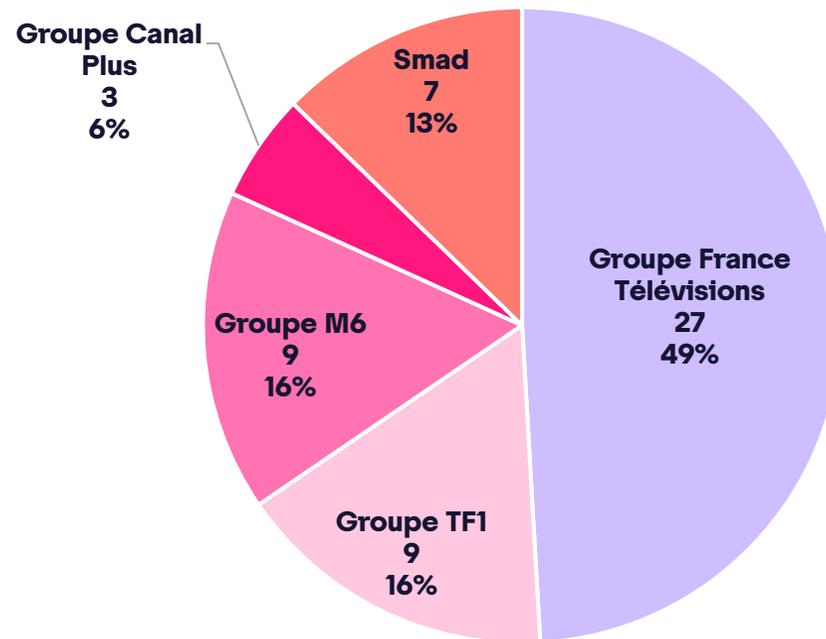
Répartition des dépenses déclarées dans le **documentaire** par groupe (en M€ et %)



Montant global investi dans le documentaire : **178 M€**

/ Le montant des dépenses déclarées par groupe et par genre

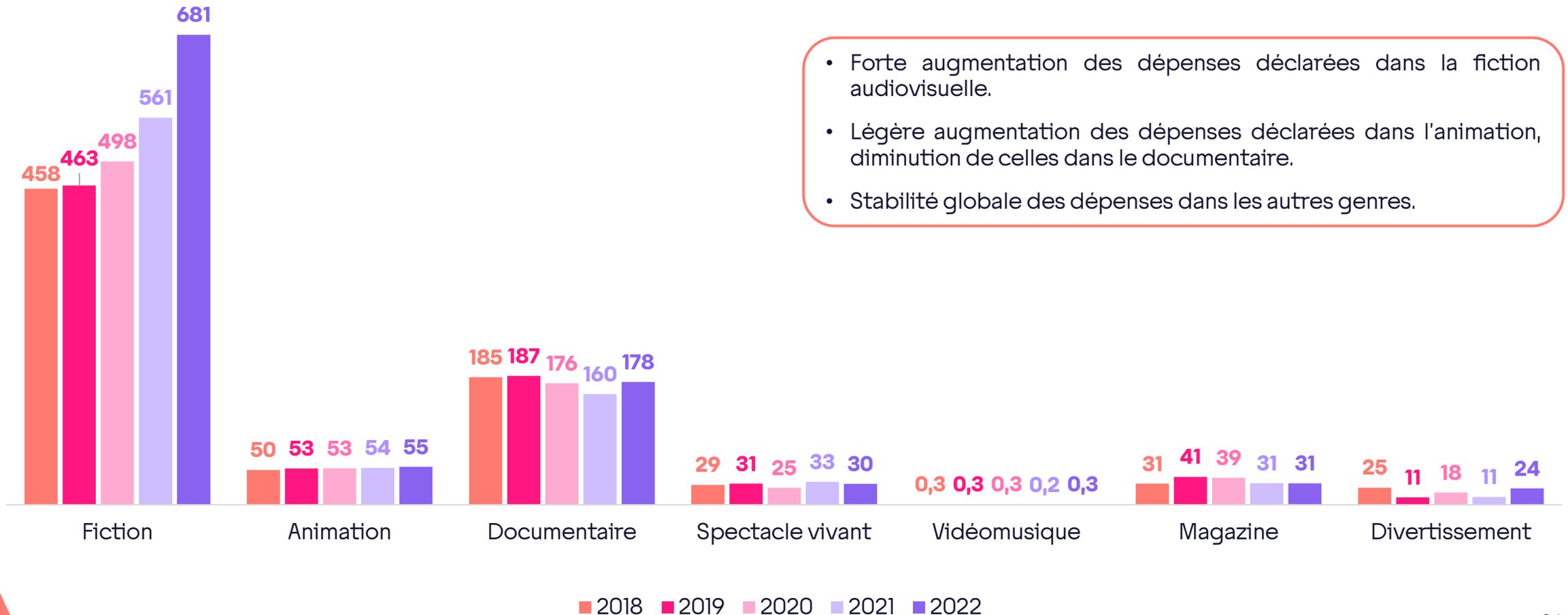
Répartition des dépenses déclarées dans **l'animation** par groupe (en M€ et %)



Montant global investi dans l'animation : **55 M€**

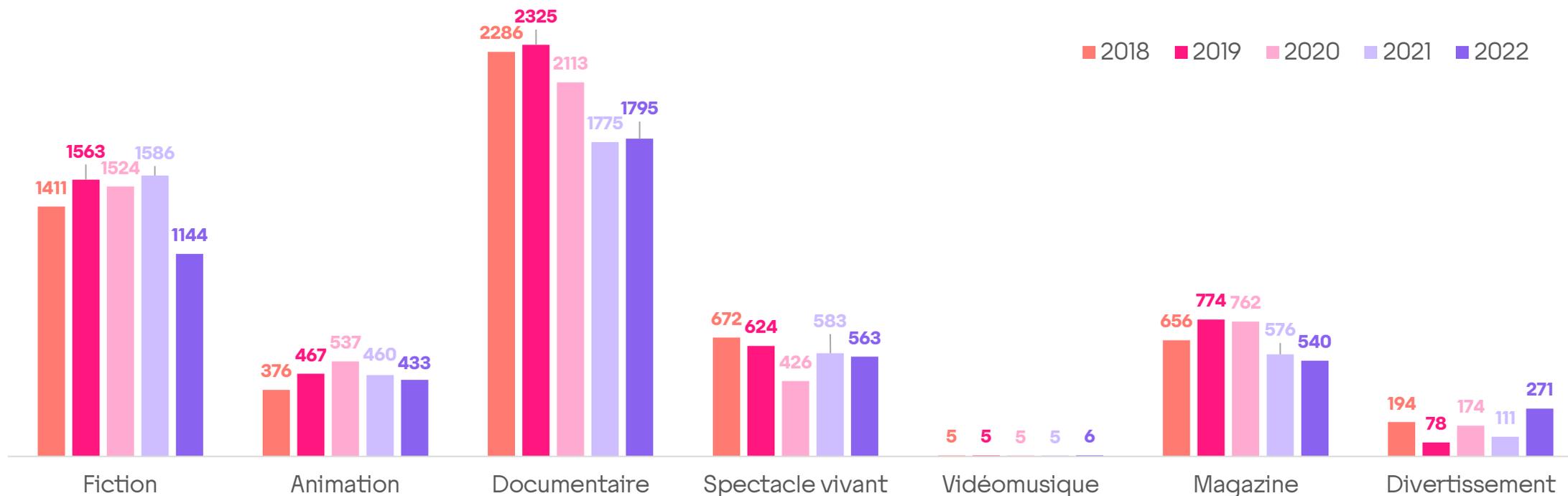
La hausse du montant global des dépenses déclarées profite principalement à la fiction

Evolution 2018-2022 du montant des dépenses déclarées par genre (en M€)



/ La baisse globale du volume horaire des dépenses déclarées est constatée sur tous les genres, à l'exception du divertissement

Evolution 2018-2022 du volume horaire des dépenses déclarées par genre (en h)



- **Le volume horaire** des dépenses de **fiction, documentaire, magazine** et **spectacle vivant** est en **baisse**.
- Les volumes financiers déclarés pour ces genres de programmes étant stables, le **coût moyen horaire** est en **hausse**.

En 2021 et en 2022, le volume horaire ne prend pas en compte les dépenses d'écriture déclarées de manière isolée par les éditeurs au titre de la production inédite (hors préachat et/ou part de producteur valorisés pour une même œuvre).

/ Top 10 des producteurs contractant le plus avec les éditeurs en 2022

1. **NEWEN** (68 titres)

2. **MEDIAWAN** (60 titres)

3. **C. PRODUCTIONS** (54 titres)

4. **FEDERATION** (47 titres)

5. **FRANCE.TV STUDIO** (46 titres)

6. **PRODUCTIONS TONY COMITI** (34 titres)

7. **PATRICK SPICA PRODUCTIONS** (30 titres)

8. **RMC PRODUCTIONS** (28 titres)

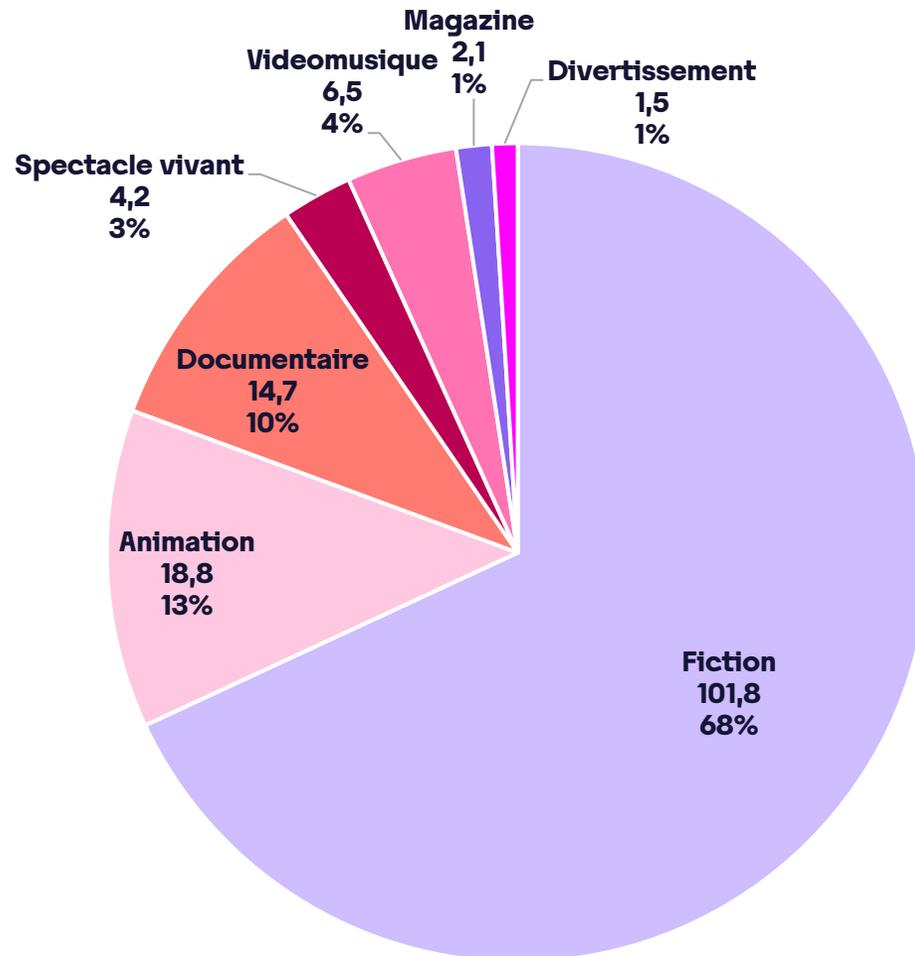
9. **STP PRODUCTIONS** (36 titres)

10. **MORGANE PRODUCTIONS / ELEPHANT GROUPE**
(respectivement 25 titres)

05

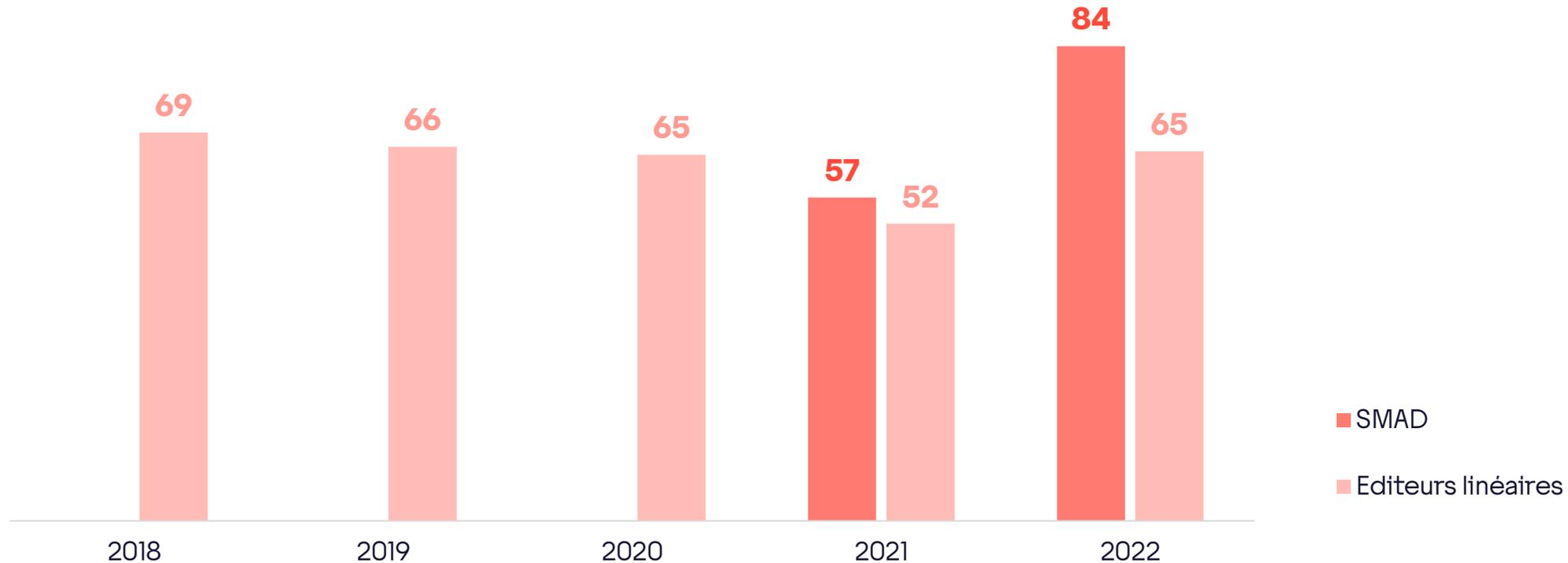
FOCUS SUR LES ACHATS DE DROITS DE DIFFUSION

Répartition par genre (en M€ et %)



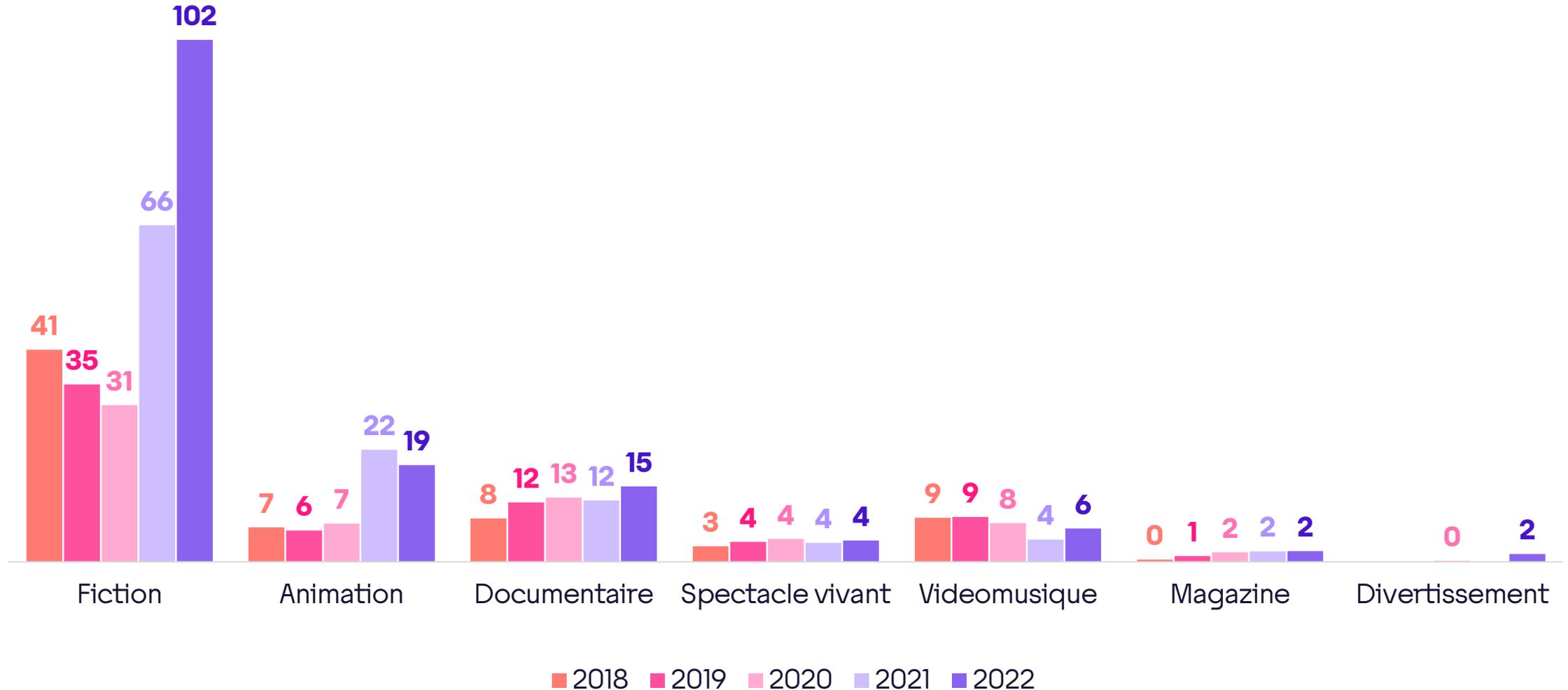
Montant total des achats
déclarés : **149,6 M€**

Evolution 2018-2022* des achats entre SMAD et éditeurs linéaires (en M€)



**Avant 2021, les dépenses des SMAD français assujettis ne consistaient que dans des reversements aux ayants droit ou des minima garantis. Dès lors, tous les achats mentionnés avant 2021 concernent les déclarations de services/groupes linéaires.*

/ Evolution 2018-2022 des achats par genre (en M€)



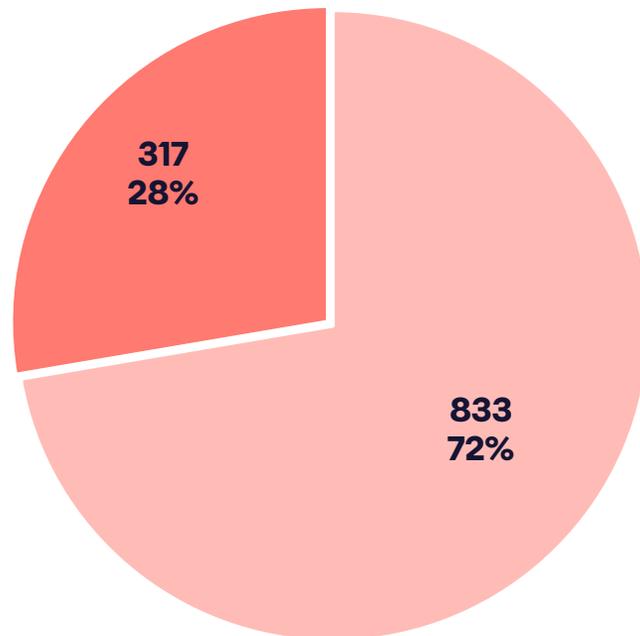
06

FOCUS SUR LA PRODUCTION INDEPENDANTE

Le périmètre ne porte que sur les œuvres (production inédite et achats).

/ Les dépenses déclarées relèvent majoritairement de la production indépendante

Répartition des dépenses prises en compte en production indépendante ou « dépendante » (en M€ et %)



- Œuvres prises en compte au titre de la production indépendante
- Œuvres non prises en compte au titre de la production indépendante

Rappel 2021 :
744 M€ de dépenses déclarées
 au titre de la production
 indépendante

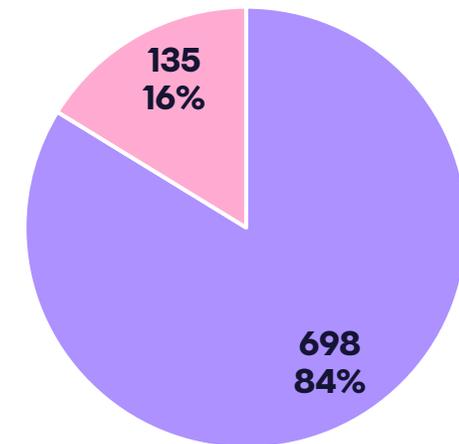
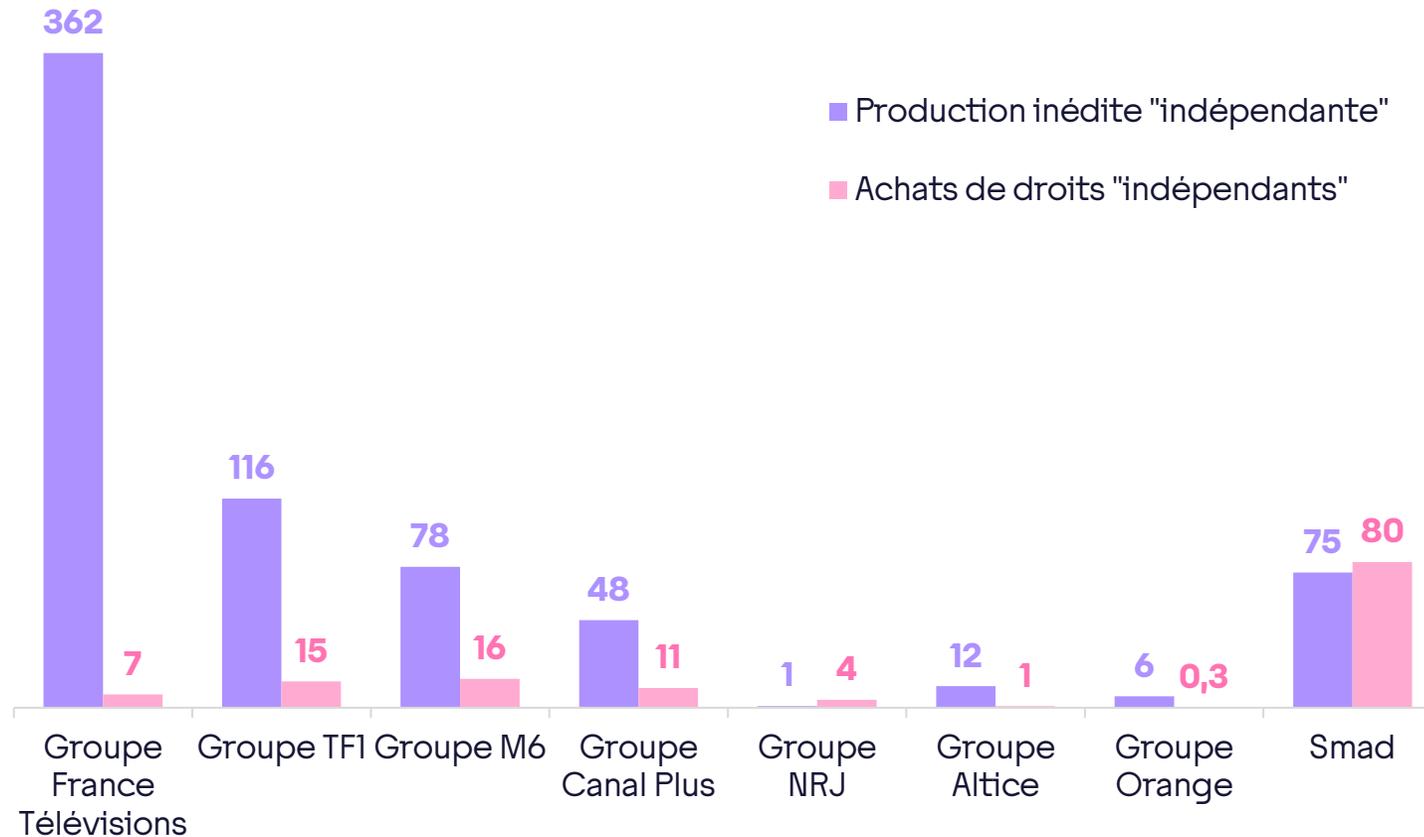
**Evolution des dépenses non prises en compte au titre
 de la production indépendante déclarées dans le cadre
 des obligations :**

- 2021 = 217 M€
- 2020 = 198 M€
- 2019 = 174 M€
- 2018 = 231 M€

Les dépenses déclarées au titre de la production indépendante sont composées à 84 % de dépenses en production inédite

Répartition des dépenses prises en compte en production indépendante par groupe (en M€)

A l'exception des SMAD, les dépenses prises en compte au titre de la production indépendante sont très majoritairement des dépenses relevant de la production inédite.





WWW.ARCOM.FR